



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RAPPORT DU JURY DES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE
DE DÉLÉGUÉ AU PERMIS DE CONDUIRE ET A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

SESSION 2022

Par arrêté du 4 novembre 2021 le ministre de l'intérieur a autorisé l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière. Un second arrêté en date du 24 janvier 2022 a fixé **le nombre total de postes offerts à 8 : 3 postes au concours externe et 5 au concours interne.**

Les épreuves d'admissibilité du concours de délégué au permis de conduire et à la sécurité routière étaient prévues le 3 février 2022. En raison de conditions climatiques très défavorables sur un des centres d'examen, les épreuves écrites d'admissibilité ont été reportées et se sont déroulées le 14 mars 2022. Cependant, certains candidats n'ayant pas pu être reconvoqués sur un des centres d'examen, la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF) a dû prendre la décision d'annuler les épreuves passées le 14 mars 2022 et les reporter une nouvelle fois le 11 mai 2022, date à laquelle elles ont eu lieu sans dysfonctionnement.

Les épreuves d'admission se sont quant à elles déroulées du 27 au 30 juin 2022 dans de très bonnes conditions, eu égard aux contraintes organisationnelles relatives à leur report.

A l'issue de la réunion d'admission du 1^{er} juillet 2022, le jury a arrêté la liste des candidats admis qui a été publiée le 6 juillet 2022.

Par arrêté du 3 janvier 2022 du ministre de l'intérieur, le jury était composé d'une sous-préfète, présidente du jury, de 3 délégués principaux au permis de conduire et à la sécurité routière, dont un vice-président du jury, d'une attachée principale de l'administration de l'État et d'un délégué au permis de conduire et à la sécurité routière. La complémentarité des membres du jury, de par leur appartenance à des services préfectoraux et des services déconcentrés (DDI), a permis d'aborder lors des épreuves orales des thèmes relevant aussi bien des missions du ministère de l'intérieur ou de l'action du gouvernement que des thématiques plus transversales liées aux missions des directions départementales interministérielles et d'apprécier ainsi le niveau de connaissance des candidats sur leur environnement professionnel.

Il est à noter la grande disponibilité dont ont fait preuve les membres du jury durant toutes les étapes particulières de report, puis d'annulation des concours, ainsi que la réactivité et le professionnalisme sans faille des agents du bureau du recrutement et de la promotion professionnelle de la sous-direction du recrutement et de la formation.

Le présent rapport, synthèse du travail de l'ensemble des membres du jury, comporte des éléments statistiques (I) et une analyse des épreuves (II) de cette session 2022 du concours.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Liberté
Égalité
Fraternité

I. Statistiques sur les candidats inscrits, présents, admissibles et admis

Session 2022	Nombre de postes	Candidats inscrits	Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Candidats admissibles	Candidats présents aux épreuves d'admission	Candidats admis
Concours externe	3	125	6	3	3	Liste principale : 1 1 / 0 Liste complémentaire : 0
Répartition hommes /femmes		73/52	2/4	2 / 1	2 / 1	
Concours interne	5	163	70	34	30	Liste principale : 5 4 / 1 Liste complémentaire : 5
Répartition hommes /femmes		88/75	40/30	15/19	15/15	

La session 2022 a vu une légère baisse du nombre de candidats inscrits aux concours externe et interne (137 en externe et 187 en interne en 2021). Cette baisse peut s'expliquer par un nombre de postes offerts moins important qu'en 2021. On constate, par ailleurs, une baisse du taux de présence aux épreuves d'admissibilité en 2022, particulièrement au concours externe, (4,8% en externe et 42,94% en interne) qu'en 2021 par rapport au nombre d'inscrits (30,65% en externe et 56,14% en interne).

II. Analyse des épreuves

A. Les épreuves écrites

Les épreuves sont différentes selon le concours.

concours externe :

- une étude de cas à partir d'un dossier (33 pages) portant sur un sujet relatif à la sécurité et à l'éducation routières permettant de vérifier l'aptitude à la compréhension des textes ainsi que les capacités de synthèse et de rédaction des candidats (coefficient 2) ;
- une série de questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie (coefficient 1).



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

concours interne :

– une note administrative à partir d'un dossier (30 pages) portant sur un sujet d'ordre général permettant de vérifier l'aptitude à la compréhension des textes ainsi que les capacités de synthèse et de rédaction des candidats (coefficient 2)

1. La note administrative (concours interne)

Pour cette session 2022, il est à noter un niveau de copies en hausse et assez homogène par rapport à l'année précédente avec un quart des compositions dont la note se situe entre 14 et 17,25. En revanche, 18 copies se situent en dessous de la moyenne.

Le sujet a donc été globalement bien compris et les techniques de rédaction ont été mises en œuvre par les candidats pour produire des copies cohérentes, traduisant une bonne préparation à l'épreuve.

En revanche, certaines copies reflètent une absence de préparation à cette épreuve par une structure de la copie qui manque de clarté et une utilisation insuffisante des documents.

De très bonnes copies ont été remarquées où la forme de la note et les arguments essentiels étaient bien présents ce qui prouve, sinon une maîtrise de l'exercice, au moins un bon niveau de préparation.

2. L'étude de cas (concours externe)

6 candidats se sont présentés à cette épreuve. Les statistiques sont donc à relativiser eu égard au faible nombre de participants.

Le jury a noté que malgré une assez bonne compréhension du sujet, celui-ci a été traité à des degrés divers. Mais le niveau général de préparation ne peut être raisonnablement mis en évidence sur un nombre de copies aussi faible.

Le jury note qu'une grande partie des documents n'a pas été utilisée par certains candidats. Pour le reste des copies, des propositions ont rarement été constatées.

Les règles de présentation et de rédaction sont souvent approximatives et dans certains cas la syntaxe et l'orthographe restent très perfectibles.

3. Questions à réponses courtes (concours externe)

Comme pour l'étude de cas, les statistiques de cette épreuve sont à mettre en relation avec le faible nombre de candidats présents. Sur les 6 copies, 3 notes sont en dessous de la moyenne, dont une éliminatoire.

Très peu de copies comportaient des réponses aux questions posées. Le jury a relevé des réponses approximatives, traduisant un niveau de préparation insuffisant.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4. Conseils du jury pour les épreuves écrites

Le jury tient à souligner que les épreuves écrites doivent faire l'objet d'une préparation et d'un entraînement réguliers. La technique de la note administrative comme celle de l'étude de cas doivent être mieux maîtrisées. Le plan donné dans le sujet est un moyen pour les candidats de se concentrer sur l'essentiel du devoir et de disposer ainsi du temps nécessaire pour la relecture de la copie. Cet exercice permet de cerner la capacité des candidats à collecter des informations, les prioriser et les synthétiser pour produire un document fréquemment demandé dans le cadre de leurs futures fonctions.

S'agissant de l'épreuve de questions à réponses courtes, comme son nom l'indique, ce sont des réponses courtes qui sont attendues. Cette épreuve fait appel aux connaissances en droit public, européen, en gestion des ressources humaines, et comporte des questions sociales et sur les finances publiques et l'économie qu'il faut savoir organiser et synthétiser pour parvenir à répondre en un nombre de lignes contraint. Un effort de rédaction (et pas seulement une succession de tirets) est attendu sur cette épreuve.

Pour les trois épreuves écrites, il est très important d'apporter un soin particulier à la rédaction de la copie et à veiller à l'orthographe et à la syntaxe. Certaines copies se sont révélées incompréhensibles et/ou illisibles de par leur qualité rédactionnelle insuffisante. La présentation des copies est également à travailler. Les candidats sont invités à soigner davantage les copies en évitant les ratures ou les renvois utilisés de façon excessive.

B. Les épreuves orales

Les épreuves orales sont identiques pour les deux concours.

Préalablement à leurs épreuves orales, les candidats admissibles du concours interne doivent produire un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) synthétisant leur expérience professionnelle, les formations suivies, ainsi que leur motivation et leur souhait d'évolution professionnelle. Ce dossier permet aux membres du jury d'avoir une meilleure connaissance de l'environnement professionnel et de la motivation des candidats.

Il est à noter que si les rubriques « expérience professionnelle » et « formation professionnelle et continue » sont généralement complètes et assez précises, la rubrique « présentation de vos motivations » est assez peu révélatrice du projet d'évolution professionnelle des candidats et n'exprime pas suffisamment leurs motivations à occuper le poste de délégué au permis de conduire et à la sécurité routière. Peu de candidats ont su expliquer la cohérence entre leur souhait d'évolution professionnelle et leur parcours professionnel.

1. Code de la route (coefficient 1)

L'épreuve orale du code de la route s'est bien déroulée. Tous les candidats présents ont été examinés. Chaque sujet proposé était composé de deux questions comportant des thèmes différents.

Pour cette session 2022, le jury a constaté une importante hétérogénéité du niveau des candidats. De bonnes prestations ont été présentées par des candidats qui avaient manifestement préparé



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

cette épreuve de manière sérieuse et précise. Les notes les plus élevées ont été attribuées aux candidats ayant démontré de solides connaissances et une réelle capacité à les restituer clairement au travers d'un langage professionnel et adapté.

Les notes les plus faibles ont été attribuées aux candidats dont le niveau de connaissances était très en deçà de ce que l'on peut attendre d'un futur chef de bureau de l'éducation routière.

Il apparaît pour beaucoup de candidats des difficultés à structurer un exposé. Un plan clair, annoncé et suivi fait souvent défaut. Cette organisation de l'exposé est un point important soulevé par le jury pour lui permettre d'apprécier les capacités de synthèse et d'expression des candidats.

En outre, il a également été constaté un manque de préparation à cette épreuve pour certains candidats. La plupart n'approfondissaient pas les questions tirées au sort malgré les relances du jury. Les candidats ont tous eu la possibilité d'échanger avec le jury à la fin de leur exposé.

2. Entretien avec le jury et mises en situation (coefficient 3)

Cette épreuve dure 30 minutes. Les 5 premières minutes sont consacrées à la présentation du parcours professionnel et à l'exposé des motivations des candidats. Un échange avec le jury et des mises en situations composent les 25 minutes suivantes.

Concernant la présentation, plusieurs candidats l'ont travaillée et se sont préparés à cet exercice.

Certaines prestations sont trop descriptives et manquent bien souvent de mise en perspective sur le poste de délégué. Par ailleurs, plusieurs candidats ont su être structurés et clairs dans leurs motivations. La durée consacrée à cette présentation a été principalement bien utilisée.

Quelques candidats ont eu des difficultés à se situer dans leur environnement professionnel. Le cadre administratif n'est pas toujours maîtrisé et la thématique sécurité routière (y compris les aspects budgétaires, BOP, identification du chef de projet sécurité routière en département...) manque d'approfondissement et de précision.

Les mises en situation permettent de révéler les aptitudes des candidats à exercer les fonctions de délégué et à encadrer une équipe. Le jury observe à cet effet des difficultés pour certains internes, et notamment ceux issus du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, à s'extraire de leurs tâches quotidiennes pour se projeter sur le poste de cadre de catégorie A. Ainsi, ils manquent de prise de hauteur.

De nombreux candidats n'ont pas démontré leur capacité à appréhender les fonctions de délégué à l'éducation routière. De plus, certaines missions du délégué au permis de conduire et à la sécurité routière sont principalement méconnues des candidats externes et ont difficilement été expliquées et comprises également par les candidats internes.

Quelques prestations de candidats laissent apparaître une méconnaissance de leur environnement professionnel immédiat et plus globalement, du cadre administratif ainsi que de l'organisation territoriale et ministérielle de l'État.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le « sens des relations humaines » dont souhaite faire preuve la majorité des candidats dans leurs futures fonctions est satisfaisant. Toutefois, la plupart des candidats usent et abusent des termes « communication, pédagogie, écoute, bienveillance... » sans considérer comme essentielle également la capacité à faire preuve d'autorité et à savoir gérer une équipe.

Le jury tient à souligner que certains candidats ont su se révéler et démontrer leur motivation et les compétences pour accéder au poste de DPCSR.

À l'issue des épreuves orales, le jury a établi une liste de 6 candidats admis (5 au concours interne et 1 au concours externe), ainsi qu'une liste complémentaire de 5 candidats (5 au concours interne et 0 au concours externe).

3. Conseils du jury pour les épreuves orales.

Épreuve du code de la route

Pour cette épreuve, les candidats disposent d'un temps de préparation de 20 minutes. Ils ont ensuite 20 minutes pour présenter au jury les deux questions du sujet tiré au sort. Il ressort de cette épreuve que de nombreux candidats n'ont pas su gérer leur présentation en n'utilisant pas tout le temps imparti. Les exposés étaient rarement composés d'un plan. En outre, le niveau de connaissances requis est beaucoup plus important qu'il n'y paraît et certains candidats ont négligé cet aspect des révisions.

Le jury conseille aux candidats, d'une part, de prendre la mesure du programme de révision et, d'autre part, de proposer une présentation structurée et organisée permettant justement d'utiliser tout le temps disponible.

Entretien avec le jury et mises en situation

Pour cette épreuve, il est important que les candidats se renseignent sur les missions et les fonctions du délégué au permis de conduire et à la sécurité routière. Certains d'entre eux ont fait la démarche de rencontrer un délégué dans l'exercice de ses fonctions pour appréhender les principales tâches. D'autres candidats (dont certains sont inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière) avaient en revanche un niveau de connaissance du « métier » très insuffisant et ont rapidement montré des lacunes lorsque le jury les a questionnés sur leur motivation et sur leur capacité à gérer un bureau éducation routière.

De la même manière, les candidats doivent aussi savoir situer un bureau éducation routière dans sa structure administrative et avoir une bonne connaissance de l'environnement administratif immédiat du délégué à l'éducation routière (positionnement hiérarchique, principaux partenaires internes et externes...).

Le métier de délégué étant très orienté vers la sécurité et l'éducation routières, quelques candidats n'ont pas su mettre en avant les compétences propres à cette fonction et se sont contentés de présenter des capacités d'ordre général applicables à n'importe quel corps de catégorie A. Or, le management des inspecteurs du permis de conduire requiert des compétences spécifiques qui ne sont pas forcément applicables à tous les corps de catégorie B.

Il est recommandé aux candidats de construire davantage leurs réponses en faisant preuve ainsi de capacité à convaincre et tenir une position. Des réponses fermées ou très courtes ne peuvent démontrer les capacités du candidat à raisonner et argumenter. L'entretien devient dans ces cas-là moins agréable et le nombre de questions qui en découle plus important.



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Enfin, les candidats sont invités à donner leur avis personnel lorsqu'il est demandé en l'expliquant et l'illustrant éventuellement par des connaissances ou des exemples.

Le jury tient, en conclusion, à signaler qu'il a eu un réel plaisir à s'entretenir avec des candidats réellement motivés, et qui ont su se positionner en tant que cadre de catégorie A et dont le niveau de préparation traduisait une volonté d'évolution et de progression dans leur carrière.

Paris le 8 juillet 2022

La Présidente du jury

**Laura REYNAUD
Sous-préfète de Provins**